

## QUESTION

posée par Mme Stephanie NABINGER, membre du Conseil Parlementaire Interrégional  
adressée aux exécutifs des régions membres conformément à l'article 13 du  
règlement d'ordre intérieur du CPI du 13 juin 1986

Concerne : Redémarrage des réacteurs Tihange 2 et Doel 3

Le 4 et 6 juin respectivement, l'exploitant belge Electrabel a relancé les réacteurs Tihange 2 et Doel 3, bien qu'il soit toujours incertain quand se sont produites les fissures sur les réacteurs et d'où elles proviennent.

Ceci étant, je pose les questions suivantes aux exécutifs des différentes régions membres :

1. A-t-on entretemps trouvé les causes pour lesquelles lesdites fissures se sont produites sur les réacteurs et ces causes ont-elles été identifiées intégralement ? Dans l'affirmative : Lesdites causes ont-elles été éliminées ?
2. Comment a-t-on garanti que les fissures détectées ne constituent aucun risque pour l'exploitation de l'unité et qu'elles n'évoluent pas dans le temps ?
3. Quel jugement les différents exécutifs portent-ils sur la nomination de Jan Bens comme patron de l'Agence belge de contrôle nucléaire ?

Mayence, le 20 novembre 2013